

Qu'est-ce que le S.E.R.A.D.?

Le S.E.R.A.D. est un Service Educatif renforcé d'accompagnement à domicile qui permet :

- De soutenir et d'accompagner l'enfant et sa famille en valorisant les compétences de chacun.
- D'accompagner les difficultés de l'enfant mais aussi de sa famille.
 - De construire ensemble un projet personnalisé d'accompagnement pour l'enfant.
 - De préserver le lien parent-enfant en évitant la séparation.

Le cadre du S.E.R.A.D.

Le S.E.R.A.D. se met en place à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il fonctionne dans le cadre de la Protection de l'Enfance avec un statut :

- Administratif → L'A.S.E. et la famille établissent un contrat ensemble.
- Judiciaire → Le juge confie l'enfant à l'A.S.E. qui propose au S.E.R.A.D. d'intervenir.

Qui sont les enfants accompagnés par le S.E.R.A.D. ?

Ce sont vingt enfants de 6 à 18 ans dont la famille habite à Thionville et ses environs. L'élaboration du projet pour l'enfant se construit à partir des difficultés repérées faisant référence à une notion de danger et des compétences mobilisables par la famille permettant un maintien à domicile. L'équipe du S.E.R.A.D. dispense ainsi des prestations totalement personnalisées principalement sous la forme d'interventions auprès de l'enfant dans son

environnement familial et social de manière régulière et non-intrusive :

- Soit dans le cadre d'une mesure alternative dont l'objectif reste d'éviter le placement en établissement, de préserver le maintien du lien tout en développant les compétences parentales.
- Soit dans le cadre d'un accompagnement au retour au domicile familial après un placement en institution afin d'en optimiser les chances de réussite.

Qui travaille au S.E.R.A.D. ?

Une équipe pluridisciplinaire dont un directeur, un directeur-adjoint, un chef de service, des éducateurs spécialisés, une psychologue...

Comment le S.E.R.A.D. intervient-il auprès de l'enfant ?

- Il accompagne l'enfant et sa famille dans son environnement (scolaire, social, culturel, familial, médical...).
- Il met en place des interventions éducatives au domicile de l'enfant.
- Il soutient l'enfant et sa famille dans leurs difficultés.
- Il propose des actions et activités dans l'environnement extérieur et local de l'enfant et de sa famille.
- Il peut accueillir, en cas de nécessité, l'enfant à la M.E.C.S. Les Prés de Brouck à Thionville.

Quand le S.E.R.A.D. intervient-il?

L'équipe du S.E.R.A.D. rencontre la famille plusieurs fois par semaine au domicile. La zone d'intervention du S.E.R.A.D. se concentre sur le bassin Nord-mosellan (et ce dans un rayon de 30 km ou 30 minutes) afin

notamment d'optimiser le temps d'intervention des professionnels et d'offrir des interventions éducatives de proximité et fréquentes. Le S.E.R.A.D. Les Prés de Brouck est mobilisable 24h sur 24h, 365 jours par an.

Comment est évaluée l'action du S.E.R.A.D. auprès de l'enfant ?

- Des rencontres ont lieu tous les quatre mois avec l'A.S.E.
- Des synthèses ont lieu tous les six mois en présence de l'enfant, de la famille et de l'A.S.E.
- Des réunions hebdomadaires du S.E.R.A.D. permettent d'évaluer le projet d'accompagnement individualisé de l'enfant avec la famille.

Quand le S.E.R.A.D. se termine-t-il ?

- Quand l'enfant et sa famille n'ont plus besoin de l'accompagnement du S.E.R.A.D.
- Quand la famille ne collabore pas.
- Quand l'enfant est en danger.

L'éducateur référent

L'éducateur référent est l'interlocuteur privilégié pour l'enfant et sa famille

Il a donc un rôle important tout au long de la mesure S.E.R.A.D.

Il est l'interlocuteur privilégié des différents partenaires et des personnes concernées par la situation de l'enfant.

Il assure les principales interventions à domicile auprès de l'enfant et sa famille.

Il est à l'écoute et attentif aux besoins de l'enfant. Il a pour mission de mettre en place les actions définies dans le Projet d'accompagnement Individualisé du jeune.

Un système de coréférence permet à un autre éducateur d'assurer des interventions en cas d'absence de l'éducateur référent.

L'organisation du S.E.R.A.D. autour des objectifs du P.P.E

L'organisation des professionnels du S.E.R.A.D. couvre l'ensemble de la journée (7h-22h) du lundi au vendredi ainsi que chaque samedi sur une partie de la journée. Cette planification reste toutefois flexible et adaptable aux situations familiales ce qui permet des accompagnements et interventions hors temps cités précédemment. Des possibilités d'interventions sont également proposées les week-ends et jours fériés toujours selon les situations familiales rencontrées et les axes de travail définis avec eux.

En lien avec l'A.S.E., l'action du S.E.R.A.D. est ensuite construite à partir d'un équilibre entre l'organisation de la famille, le respect de l'intimité et les objectifs de prise en charge définis avec elle et l'A.S.E.

L'objectif est de travailler sur "ce qui fait danger" au sein de la famille. Notamment ce que l'A.S.E. et/ou le Juge des Enfants attendent des familles et qui est défini dans le Projet Pour l'Enfant. Cela permet ainsi de nommer et de clarifier les éléments de danger et de cadrer l'intervention du S.E.R.A.D. autour d'objectifs concrets.

La pédagogie d'action et les outils du S.E.R.A.D.

Notre réflexion pédagogique se porte sur plusieurs approches théoriques que nous utiliserons en fonction de chaque situation.

L'approche systémique : pour favoriser une quelconque évolution positive, il est indispensable d'associer le projet de la famille au centre du projet de l'enfant. Il s'agit donc de travailler la communication entre eux et d'évaluer les différents changements.

La Pédagogie Non Punitive : Cette formation nous a dotés d'une méthodologie qui nous permet d'envisager une approche "socio-thérapeutique" des situations individuelles et/ou familiales. La vision positive de l'individu, de sa famille et de leur symptôme est la base de la P.N.P. Il s'agit là d'établir un lien authentique dans l'aide exprimée par l'enfant et sa famille.

Le programme de stabilisation de la famille : Par le biais d'interventions respectueuses, empathiques, non-intrusives, cette approche tend à la stabilisation et à la reconstruction de la famille, au renforcement des compétences parentales, à l'amélioration des chances d'évolution des enfants et adolescents, à l'intégration de la famille dans des structures de soutien (partenariat local).

L'aide sous injonction administrative ou judiciaire : Cette approche née des travaux de Guy Hardy permet d'envisager des pistes d'action et la mise en place d'outils dont les objectifs permettent l'adhésion des familles au soutien et l'aide.



Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile Les Prés de Brouck

24 rue des Prés de Brouck
57100 Thionville
Tél. : 03 82 52 36 12
Fax : 03 82 52 36 10